

# Opérateur caténaire

RNCP35205 · RNCP · Publiée

## L'essentiel

|                         |                            |
|-------------------------|----------------------------|
| Niveau de qualification | Niveau 4                   |
| Code(s) NSF             | 255                        |
| Formacode(s)            | 24095, 24097               |
| Code(s) ROME            | F1605                      |
| Type d'enregistrement   | Enregistrement sur demande |
| Date d'enregistrement   | 20/01/2021                 |
| Date d'échéance         | 20/01/2024                 |

## Certificateur(s)

SNCF RESEAU · SIRET : 41228073720375

## Résumé de la certification

### OBJECTIFS ET CONTEXTE

Le transport ferroviaire, un mode essentiel pour la mobilité des Français Les TGV transportent près de 110 millions de voyageurs par an pour les seules liaisons domestiques, et près de 30 millions de voyageurs à l'international. L'ouverture de quatre lignes nouvelles à grande vitesse en 2016 et 2017 a ajouté 700 km au réseau actuel et a permis des gains de temps importants pour les voyageurs. Les prévisions initiales pour 2020 étaient de 4,7 millions de voyageurs supplémentaires et près de 7 millions à l'horizon 2025. Quant aux TER, ils transportent 300 millions de voyageurs par an et Transilien, service ferroviaire de SNCF Mobilités en Ile-de-France, il assure 2,7 millions de voyages quotidiens.

Des enjeux environnementaux Le chemin de fer possède des atouts environnementaux qui ne sont pas ni discutés ni discutables.

Son accroissement répond également à des préoccupations environnementales. En effet, le train occupe directement deux fois moins d'espace que la route, consomme deux à trois fois moins d'énergie et est dix à vingt fois moins polluant pour l'atmosphère.

Des évolutions technologiques majeures À cet accroissement de la demande de plus en plus forte, les progrès technologiques doivent suivre et leur mise en place nécessite de nombreuses opérations complexes et un niveau de qualification de plus en plus élevé.

Un besoin en compétence sur le métier caténaire La structure de la pyramide des âges et l'évolution des métiers imposent une exigence et une vigilance en terme de niveau de compétences pour les entreprises ferroviaire.

### ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire du titre opérateur caténaire mène principalement les activités suivantes :

1. Lors de l'organisation de tournées de surveillance, l'opérateur caténaire prépare sa tournée d'environnement des caténaires, sur le terrain il surveille, observe et détecte les anomalies et signes précurseurs d'avaries. Puis prend les mesures appropriées (mesures d'urgence et de protection).
2. Lors des opérations de maintenance préventive des caténaires, il prépare son intervention, il contribue à la mise en place et au maintien du dispositif de sécurité électrique pour intervenir sur les caténaires, il réalise des opérations techniques et d'entretien courant des installations en toute sécurité. Enfin, il peut réaliser la protection électrique d'un chantier autre que caténaire.
3. Lors des opérations de maintenance corrective des caténaires, il prépare son intervention, intervient sur les lieux de l'incident et contribue à la mise en place et au maintien du dispositif de sécurité électrique pour intervenir sur les caténaires. Enfin, il remet en provisoire ou définitif l'installation.

4. Afin d'assurer la sécurité des personnes, des circulations et des biens, il se déplace dans les emprises ferroviaires, seul ou en équipe. Il Intervient sur les chantiers du Réseau Ferré National (RFN) en gare, pleine voie et hors Réseau Ferré National (Technicentre, base équipement, port autonome)
5. Il assure une information et communique des consignes auprès de l'ensemble des acteurs du chantier, il coopère sur une zone de chantier en coactivité (entreprises prestataires et autres métiers SNCF). Il est amené à formuler des retours d'expérience.

#### COMPÉTENCES ATTESTÉES

Toutes les compétences décrites dans le référentiel sont évaluées conformément aux exigences de :

- l'Arrêté du 7 mai 2015 relatif aux tâches essentielles pour la sécurité ferroviaire autres que la conduite de train
- du décret n° 2017-694 du 2 mai 2017 relatif à « la protection des travailleurs intervenant sur les systèmes de transport ferroviaire ou guidé et de chemins de fer à crémaillère ou contribuant à leur exploitation pour l'ARS »
- du décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail

Les principales compétences attestées se déclinent comme suit :

Bloc 1 - Organisation des tournées de surveillance des caténaires et de leur environnement

- Prépare sa tournée d'environnement des caténaires
- Surveille, observe et détecte les anomalies et/ou les signes précurseurs d'avaries
- Prend les mesures appropriées (mesures d'urgence et de protection)

Bloc 2 - Opération de maintenance préventive des caténaires

- Prépare l'intervention de maintenance préventive
- Contribue à la mise en place et au maintien du dispositif de sécurité électrique pour intervenir sur les caténaires
- Réalise des opérations techniques et d'entretien courant des installations en toute sécurité
- Réalise la protection électrique d'un chantier autre que caténaire

Bloc 3 - Opération de maintenance corrective des caténaires

- Prépare l'intervention de maintenance corrective
- Intervient sur les lieux de l'incident
- Contribue à la mise en place et au maintien du dispositif de sécurité électrique pour intervenir sur les caténaires
- Remet en état provisoire ou définitif l'installation Contribue à l'enquête de l'incident

Bloc 4 - Sécurité des personnes, des circulations et des biens

- Déplace dans les emprises
- Intervient dans les chantiers

Bloc 5 : Coopération, communication, retour d'expérience

- Coopère sur une zone de chantier en coactivité
- Informe
- Communique sur les consignes de sécurité Applique les retours d'expérience

## Blocs de compétences

### RNCP35205BC01 — Organisation des tournées de surveillance des caténaires et de leur environnement

#### LISTE DE COMPÉTENCES

1.1. Préparation de la tournée d'environnement des caténaires

1.1.1. Identifier le parcours à réaliser, connaître les risques ferroviaires lors du déplacement, respecter les pistes et itinéraires, les mesures de protection particulières, prendre connaissance et appliquer les mesures de sécurité et les consignes d'établissement.

1.1.2. Préparer ses EPI et agrès pour la tournée : terminal, mobile (NOMAD), carnet, stylo, jumelles...

1.2. Surveillance / observation /détection des anomalies, signes précurseurs d'avaries

1.2.1. Observer l'environnement de la caténaire scrupuleusement pour détecter les signes précurseurs d'avarie afin de garantir une disponibilité satisfaisante des installations entre les interventions.

1.2.2. Détecter les anomalies et risques potentiels dus à l'environnement des installations (arbres dangereux, poussées de végétation...)

1.2.3. Détecter les anomalies, usures, dérèglages : les identifier, les classer selon la norme d'urgence et les situer géographiquement en vue de permettre à son manager d'organiser les interventions ultérieures.

1.2.4. Contribuer à la gestion du patrimoine caténaire par des relevés d'information (recensement, relevé de cote, amortissement d'intervention).

1.2.5. Réaliser un relevé rigoureux des anomalies constatées lors de la tournée sur l'application dédiée en décrivant de manière synthétique et explicite l'anomalie.

1.3. Prise des mesures appropriées (mesures d'urgence et de protection)

1.3.1. Prendre les mesures immédiates en cas de détection d'anomalie pouvant impacter le fonctionnement immédiat des installations ferroviaires ou mettre en danger les personnes. Cela concerne l'ensemble des installations ferroviaires et en particulier les caténaires.

Exemple « demander une coupure d'urgence, protéger un obstacle sur la voie ».

1.3.2. Renseigner précisément l'exploitant sur l'anomalie constatée et les mesures immédiates à prendre.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle des connaissances sous la forme d'un quiz
- Mise en pratique reconstituée sur plateau technique
- Cas pratique d'observation et de détection d'anomalies
- Cas pratique suivi d'un questionnement et jeu de rôle

### RNCP35205BC02 — Opération de maintenance préventive des caténaires

#### LISTE DE COMPÉTENCES

2.1. Préparation de l'intervention de maintenance préventive

2.1.1. S'informer sur l'opération à réaliser et établir la liste du matériel et de l'outillage à préparer

2.1.2. Préparer et pré monter, selon les plans de montage, le matériel caténaire qui sera posé lors de l'intervention

2.1.3. Préparer et vérifier l'outillage de sécurité nécessaire à l'intervention de l'équipe : connexions, vérificateurs d'absence de tension, perche isolante Préparer l'outillage léger (caisse à outils, appareils de tirage, élingues, cordage, outillage électroportatif, groupe de sertissage) et le charger dans le véhicule ou engin. Préparer les engins d'intervention et véhicules lourds : Contrôle visuel de l'état du véhicule, essai de fonctionnement, renseigner les relevés journaliers.

2.1.4. Contribuer au briefing du chantier pour identifier son rôle et celui des autres acteurs dans le dispositif de sécurité et dans la réalisation des opérations techniques.

2.2. Contribution à la mise en place et au maintien du dispositif de sécurité électrique pour intervenir sur les caténaires

2.2.1. Lors du briefing réalisé sur le chantier préalablement à l'intervention et sur la base des directives de son chef d'équipe, identifier les tâches à réaliser et les interactions concernant le dispositif de sécurité électrique

2.2.2. Appliquer les consignes et les procédures réglementaires en vue de réaliser des vérifications d'absence de tension, la pose de connexions pour l'encadrement du chantier, la sécurité électrique à son poste de travail (règles d'équipotentialité), la pose des moyens d'ascension et des EPI antichute à son poste de travail,

2.2.3. Exercer le contrôle de sa propre sécurité (autocontrôle) relevant de son périmètre de responsabilités. Il doit se soumettre à une discipline de travail. Dans la zone de travail qui lui a été prescrite, il doit prendre les mesures de sécurité qui ont été rappelées par son chef d'équipe. Alerter son hiérarchique et prendre les mesures nécessaires le cas échéant en cas de danger pour la sécurité des personnes ou des circulations. Tout au long de son intervention, il cerne et analyse son environnement et les risques associés afin de déclencher une attitude réflexe de sécurité

2.3. Réalisation des opérations techniques et entretien courant des installations en toute sécurité

2.3.1. Réaliser avec son équipe les vérifications techniques d'entretien sur les installations suivantes : les aiguillages, les Isolateurs de Section, les Appareils d'Interruption, les Appareils Tendeurs, les pieds de support, les Passages à Niveaux, les Ouvrages d'Art. L'opérateur est amené à réaliser : - La vérification technique : mesure de cotes selon un recueil de normes, test de fonctionnement, - Des reprises légères de réglages (ex réglage d'un isolateur de section), - Du remplacement de matériel, - Des actions d'entretien (nettoyage, graissage, application de produit de protection).

2.3.2. Réaliser avec son équipe les opérations lourdes de maintenance (visite générale, remplacement massif de constituant, remplacement de canton de fil de contact) nécessitant l'emploi d'engin (plateforme caténaire...). Dans ce cadre, l'opérateur réalise les actions reprises sur sa fiche de travail et la clôture sur les opérations réalisées.

2.3.3. Contribuer à la connaissance du patrimoine et au diagnostic des installations caténaire : - recenser l'état des installations, - collecter des données sur les installations, - noter les informations sur la fiche diagnostic. La connaissance du patrimoine permet d'évaluer l'état des installations et leurs durées de vie afin de prévoir les opérations de régénération à venir.

2.4. Réalisation de la protection électrique d'un chantier autre que caténaire

2.4.1 : Réaliser le briefing de sécurité réalisé sur le chantier juste avant l'intervention. Informer les acteurs du dispositif sur leur rôle et tâches à réaliser. Rappeler les règles de sécurité.

2.4.2 : Réaliser les procédures de sécurité nécessaire à l'intervention en s'appuyant selon le cas du document

d'organisation prévu pour l'opération.

2.4.3 : Donner l'ordre aux acteurs des opérations de sécurité : vérification de l'absence de tension, la pose de connexions de sécurité, la pose de tout autre dispositif de sécurité suivant. Donner l'ordre d'accès aux installations pour la réalisation du travail.

2.4.4 : S'assurer de la sécurité du personnel et des circulations pendant toute la durée du chantier.

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle des connaissances sous la forme d'un quiz
- Mise en pratique reconstituée sur plateau technique
- Exercice pratique (diagnostic)

### **RNCP35205BC03 — Opération de maintenance corrective des caténaires**

#### LISTE DE COMPÉTENCES

##### 3.1. Préparation de l'intervention de maintenance corrective

3.1.1. S'informer des roulements d'astreinte, de son rôle et de l'organisation en place (avec qui je suis d'astreinte, fiche astreinte), s'informer des particularités du parcours et les modalités d'accès à celui-ci, en vue d'être prêt à intervenir (y compris dans le cadre d'une astreinte) : téléphone et véhicule opérationnels, carte professionnelle, numéro de taxi, respect des instructions.

3.1.2 Préparer le véhicule ou l'engin en fin de journée ou de nuit pour qu'ils soient opérationnels pour l'astreinte : rangement du matériel et de l'outillage, vérification du réservoir, vérification de l'état de fonctionnement du véhicule ou engin, sacoche d'astreinte prête (consignes, plan, carnet de dépêche...).

3.1.3 Préparer l'outillage suivant la liste établie (mise à jour annuellement) : test de fonctionnement, batteries chargées, matériels de secours opérationnels...

##### 3.2. Intervention sur les lieux de l'incident

3.2.1. Lors de l'appel, s'informer auprès du chef d'équipe (agent « renseigneur ») ou l'exploitant (régulateur sous station ou gare) de la nature et du lieu de l'incident et informe de sa date et heure prévisionnelle d'arrivée sur l'incident.

3.2.2. Réaliser une visite des installations afin de localiser la défaillance, et prendre les premières mesures de sécurité électrique (consignation C, sécurisation de la zone si les conducteurs sont à moins de 3m du sol...).

3.2.3. Cerner et analyser son environnement et les risques associés afin de déclencher une attitude réflexe de sécurité

3.2.4. Établir un premier diagnostic de l'étendue et de la gravité des dommages, estimer le temps et les moyens nécessaires à la reprise des circulations, y compris en mode dégradé (par exemple, limitation de la vitesse, zone franchie sur l'erre, courant coupé pantographes baissés)

3.2.5. Renseigner l'exploitant afin qu'il soit en mesure de prendre les décisions : - un dépannage avec rétablissement du trafic en mode dégradé, - un dépannage avec rétablissement du trafic en mode normal, - une réparation.

3.2.6. Transmettre à l'équipe la liste du matériel et des composants nécessaires à l'intervention en vue de rétablir au plus vite les circulations.

##### 3.3. Contribution à la mise en place et au maintien du dispositif de sécurité électrique pour intervenir sur les caténaires

3.3.1. Lors du briefing réalisé sur le chantier préalablement à l'intervention et sur la base des directives de son chef d'équipe, il identifie les tâches à réaliser et les interactions concernant le dispositif de sécurité électrique

3.3.2. Afin de prévenir les risques électriques, il contribue à la mise en place et à la veille du dispositif de sécurité dans sa zone d'intervention, en respectant les modalités d'intervention et en appliquant les modes opératoires

3.3.3. Contrôler sa sécurité (autocontrôle) dans son périmètre de responsabilités.

##### 3.4. Remise en état provisoire ou définitif de l'installation

3.4.1 Sur la base des éléments transmis par le chef d'équipe (agent « renseigneur »), s'informer sur l'opération à réaliser et établir la liste du matériel et de l'outillage à préparer. Préparer et pré monter, selon les plans de montage, le matériel caténaire qui sera posé lors de l'intervention.

3.4.2. Préparer et vérifier sommairement l'outillage de sécurité nécessaire à l'intervention de l'équipe : connexions, vérificateurs d'absence de tension, perche isolante. Préparer l'outillage léger (caisse à outils, appareils de tirage, élingues, cordage, outillage électroportatif, groupe de sertissage) et le charger dans le véhicule ou engin. Préparer les engins d'intervention et véhicules lourds : contrôle visuel de l'état du véhicule, essai de fonctionnement, renseigner les relevés journaliers.

3.4.3. Contribuer au briefing sur zone d'incident pour identifier son rôle et celui des autres acteurs dans le dispositif de sécurité et dans la réalisation des opérations techniques.

3.4.4. L'opérateur est amené à réaliser avec son équipe les opérations de relève d'incidents, et pour se faire il doit : réaliser le dégagement des gabarits pantographe ou de circulation, intervenir en toiture des engins moteurs pour dégager et sécuriser le pantographe enchevêtré dans la caténaire, mettre en place un support provisoire, relever une brèche caténaire (rupture complète ou partielle des conducteurs), réaliser une situation provisoire (ancrage provisoire...), remplacer le matériel défectueux, réaliser les réglages éventuels.

3.4.5. Réaliser la vérification technique (mesure de cotes selon un recueil de normes, test de fonctionnement) et s'assurer en fin d'intervention que les installations remises à disposition soient aptes à assurer leurs fonctions.

3.5. Contribution à l'enquête l'incident

3.5.1. Transmettre à son chef d'équipe l'ensemble des éléments pouvant contribuer à la détermination de la cause de l'incident.

3.5.2. Collecter des preuves : prise de photo, prise de cote, marquage et conservation des pièces liées à l'incident

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle des connaissances par interrogations écrite et orale
- Mise en pratique reconstituée sur plateau technique

### RNCP35205BC04 — Sécurité des personnes, des circulations et des biens

#### LISTE DE COMPÉTENCES

4.1. Déplacement dans les emprises ferroviaires, seul ou en équipe

4.1.1. Identifier les risques liés aux circulations ferroviaires afin de ne pas se faire heurter par un train

4.1.2. Identifier les EPI nécessaires à son déplacement afin d'assurer sa protection

4.1.3. Utiliser les documents de sécurité et consignes d'établissement en vue d'assurer sa sécurité lors de son déplacement

4.1.4. Prendre les mesures nécessaires pour arrêter les circulations ferroviaires en cas d'obstacle, source de danger

4.2. Intervention sur les chantiers du Réseau Ferré National (RFN) en gare, pleine voie et hors RFN (Technicentre, base équipement, port autonome)

4.2.1. Évaluer les risques liés à son intervention en vue d'assurer sa sécurité et celle du personnel et des circulations

4.2.2. Appliquer les mesures définies dans le dispositif de sécurité et respecter les consignes de chantier - Repérer les limites de la zone de chantier avec des éléments visuels mis en place - Repérer les risques liés aux circulations et aux risques électriques dans cette zone d'intervention en vue de réaliser son intervention en toute sécurité - Identifier le rôle des différents référents et acteurs sur un chantier afin de se repérer (Responsable du chantier, Agent sécurité et Annonceur)

4.2.3. Réaliser rigoureusement les opérations techniques selon les modes opératoires afin d'assurer la fiabilité des installations, manipuler le matériel et l'outillage selon les consignes et directives de sécurité en vigueur afin de ne pas générer de risque pour le personnel ou pour les circulations

4.2.4. Adopter les gestes réflexes nécessaires aux attendus en cas d'évolution des conditions de réalisation du chantier : prendre les mesures adaptées : cesser son action en cas de doute, détecter et réagir à un risque ou à une modification de l'environnement, signaler une erreur ou un écart à l'interlocuteur dédié

4.2.5. Cerner les limites de sa compétence d'action et vigiler les signes précurseurs de fatigue et de stress lors de son intervention afin de préserver ses capacités pour une action efficace en toute sécurité. Donner l'alerte si nécessaire

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle de connaissances : QCM, lecture et analyse de plans
- Mise en situation réelle dans les emprises ferroviaires et questionnaire oral
- Évaluation orale : cas pratique sur une maquette

### RNCP35205BC05 — Coopération / Communication / Retour d'expérience

#### LISTE DE COMPÉTENCES

5.1. Information et communication de consignes auprès de l'ensemble des acteurs du chantier

5.1.1. Participer activement au briefing, ou le réaliser en fonction de la nature de la mission et de la complexité du chantier

5.1.2. Prendre connaissance des informations et des consignes orales et écrites du chantier ou s'assurer de la bonne prise en compte de ces informations par l'équipe

5.1.3. Remettre les documents de sécurité aux acteurs dédiés (9005 / 9007 / ARF/ AAN) en vue de garantir la sécurité du chantier

- 5.1.4. Repérer et analyser les informations et les écarts (manques et erreurs) et alerter le Responsable du chantier afin de prendre les mesures appropriées
- 5.1.5. Tout au long du chantier, donner ou recevoir des dépêches afin de respecter les procédures de chantier dans le respect des règles de communication, notamment la qualité du collationnement, à l'oral ou via les outils numériques (tablette, application e-depeche)
- 5.2. Coopération sur une zone de chantier en coactivité (entreprises prestataires et autres métiers SNCF)
  - 5.2.1. Repérer son activité dans le système ferroviaire et prendre en compte les besoins et contraintes des acteurs du chantier (entreprises prestataires et autres métiers SNCF) dans son périmètre d'action
  - 5.2.2. Respecter la « discipline de chantier » mise en œuvre dans l'entreprise et l'organisation qui en découle (entraide, respect, gestion des conflits...)
  - 5.2.3. Appliquer les règles liées à la coactivité, repérer les dysfonctionnements et alerter son manager
- 5.3. Application des retours d'expérience
  - 5.3.1. Formaliser son expérience de chantier de manière factuelle à l'écrit ou à l'oral (réussites, incidents, difficultés rencontrées, l'efficacité du collectif)
  - 5.3.2. Suggérer des propositions d'amélioration en vue d'assurer la sécurité ou l'efficacité du chantier
  - 5.3.3. Participer à des groupes de réflexion d'amélioration continue ou d'innovation

#### MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Contrôle de connaissances sous forme de QCM
- Exercices pratiques écrits : imprimés type à compléter selon une situation présentée
- Jeux de rôles
- Questionnement oral de retour d'expérience sur un cas pratique de gestion de chantier

## Secteur d'activité et type d'emploi

#### SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'opérateur caténaire peut exercer dans les secteurs public et privé quelle que soit la taille de l'entreprise pour une activité soit de maintenance des installations en exploitation, soit dans la création, soit la régénération ou la modification d'installation.

Il peut s'agir :

- D'entreprises assurant la maintenance des installations ferroviaires intégrées au Gestionnaire d'Infrastructure (SNCF RESEAU, RATP, Eurotunnel...)
- D'entreprises de travaux ferroviaires (Colas Rail, TSO, CEGELEC Eiffage, ...)
- D'entreprises assurant la maintenance des installations ferroviaires dans le cadre d'un Partenariat Public Privé (Occ'Via, MESEA...) CEGELEC Eiffage, ...)
- D'entreprises disposant de voies privées qu'elles utilisent à des fins propres, pour transporter du matériel (COLAS RAIL, TSO);
- D'autorités portuaires susceptibles de construire et gérer des Voies Ferrées Portuaires (VFP (dessertes ferroviaires des ports) ;
- D'Opérateurs privés ferroviaires (OPF) sur certains territoires hors réseau ferré national (embranchement particulier pour le Fret, certaines voies des ports ou privés, ...)

#### TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Les différentes désignations du métier sont les suivantes, elles varient le plus souvent selon les entreprises :

- Opérateur caténaire
- Opérateur de la Caténaire
- Monteur / Monteuse en lignes caténaires
- Agent de maintenance des caténaires
- Opérateur de maintenance des caténaires
- Mainteneur caténaire
- Monteur caténaire
- Surveillant travaux caténaire

#### RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Le métier d'opérateur caténaire est celui exposé aux plus de risques dans le domaine ferroviaire et donc soumis à plusieurs réglementations :

- Risque électrique : des documents de prescription interne à la SNCF décrivent les modalités d'intervention
- Risque de chute : le Décret n° 2004-924 du 1er septembre 2004 relatif à l'utilisation des équipements de travail mis à disposition pour des travaux temporaires en hauteur et modifiant le code du travail
- Conduite des engins : CACES 2020 + IN2822 prescrivent les modalités de délivrance des autorisations de conduites des engins
- Risques ferroviaires : SECUFER pour l'ARS (Agence Régionale de Santé), Arrêté TES pour les missions d'Agent Sécurité du Personnel (TES M), de réalisateur sans mobiles travaux (TES C), reprise de gardiennage de passages à niveaux (TES F)

## Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

|                                     |                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tension de recrutement (DARES 2024) | Très élevée (5/5)                                                                                                                                                                    |
| Facteurs principaux                 | Intensité d'embauche, Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi                                                                                                       |
| Salaire médian (mensuel)            | 2 133 €                                                                                                                                                                              |
| Diplôme le plus fréquent            | CAP, BEP ou équivalent en mécanique, électricité, électronique (17 % des actifs en emploi)                                                                                           |
| Familles professionnelles (FAP)     | B2X35 — Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms · tension 5/5 (Très élevée)<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée) |
| Projets de recrutement (BMO 2026)   | 6 055                                                                                                                                                                                |
| Jugés difficiles à recruter         | 57 %                                                                                                                                                                                 |
| Emplois saisonniers                 | 7 %                                                                                                                                                                                  |
| Familles professionnelles (FAP)     | B2X35 — Ouvriers en montage réseaux électriques et télécoms<br>B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP                                                         |

## Voies d'accès

### MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

### PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Le candidat qui postule à la certification visée d'opérateur caténaire doit remplir un certain nombre de conditions pour y accéder :

- 1 - Dans tous les cas, être majeur au plus tard à l'entrée en formation.
- 2 - En fonction du niveau de formation ou de l'expérience professionnelle : SNCF met en place des parcours d'accès à la certification distincts et flexibles selon les publics concernés.

Le niveau attendu est un niveau 3 (CEC), de préférence dans le domaine de la mécanique mais les modalités d'admission comportent dans tous les cas de figure le renseignement d'un dossier d'admission qui doit être assorti d'éléments de preuves et d'un entretien avec l'organisme de formation. Des tests sont effectués sur les savoirs de base, d'aptitudes psychotechniques et de savoirs techniques comme la méthodologie de poses et déposes dans le domaine de la construction mécanique.

C'est pourquoi, les personnes ne disposant pas du niveau requis peuvent être recrutés sur la base d'une expérience professionnelle en lien avec le métier, en l'occurrence principalement sur le métier de Chaudronnier, Tôlier, Mécanicien (tourneur ; fraiseur, ajusteur) ou encore Électrotechnicien.

L'admission est prononcée lorsque le candidat a satisfait à tous les tests.

### COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé de cinq personnes

Représentants de l'entreprise:

- un président de Jury, le Responsable de la direction Politique Formation et Relations Clients ou son représentant,
- un Assesseur, de la direction Politique Formation et Relations Clients,
- un Correspondant Alternance de direction, de Zone de Production ou d'établissement, d'autres correspondants pourront participer au Jury à titre d'observateur,
- un Responsable de l'Unité de Formation tutrice de la promotion.

Représentant Extérieur:

- un Représentant métier d'une entreprise extérieure

## Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

|                         |                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------------------------------------|
| Prise en charge usuelle | 13 847 €                                                          |
| Selon la branche        | 8 966 € – 19 440 €                                                |
| Prise en charge         | Branches concernées                                               |
| 13 847 €                | Valeur par défaut · 211 branches                                  |
| 19 440 €                | CPNE de la branche ferroviaire                                    |
| 8 966 €                 | CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat |

## Base légale

|                                     |            |
|-------------------------------------|------------|
| Date de décision                    | 20/01/2021 |
| Durée de l'enregistrement           | 3 ans      |
| Date d'échéance de l'enregistrement | 20/01/2024 |

## Statistiques

| Année | Certifiés | Dont VAE | Insertion 6 mois | Métier 2 ans |
|-------|-----------|----------|------------------|--------------|
| 2019  | 115       | 0        | 100 %            | 100 %        |
| 2018  | 216       | 0        | 100 %            | 98 %         |

## Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)  
RNCP38486

## Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF  
[www.emploi.sncf.com](http://www.emploi.sncf.com)

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35205/>